

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 AVRIL 2020

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue à huis clos le 21 avril 2020, à 19 h 30 à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

- M. Sylvain Juneau, maire
- M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1, en vidéoconférence
- M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2, en vidéoconférence
- M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3, en vidéoconférence
- M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4, en vidéoconférence
- M^{me} Annie Godbout, conseillère, district numéro 5, en vidéoconférence
- M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6, en vidéoconférence

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

- M^e Caroline Tremblay, directrice générale
- M^e Daniel Martineau, greffier
- M^e Stéphanie Boucher, greffière substitute, en vidéoconférence

PROCÈS-VERBAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 32, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

2020-160

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme soumis.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

DÉPÔT DE DOCUMENT

DÉPÔT DES LISTES DES CHÈQUES, DES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES, DES FACTURES PAYÉES PAR DÉBIT DIRECT ET DES DÉPENSES PAR APPROBATEURS

Le trésorier dépose les listes suivantes :

- la liste des chèques émis du 6 mars au 8 avril 2020, pour un montant de 780 504,70 \$;
- la liste des prélèvements automatiques institutionnels du 1^{er} au 31 mars 2020, pour un montant de 850 412,18 \$;
- la liste des factures payées par débit direct du 1^{er} au 31 mars 2020, pour un montant de 352 243,51 \$;
- la liste des dépenses par approbateurs du 6 mars au 8 avril 2020, pour un montant de 679 413,48 \$.

2020-161

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 7 ET 16 AVRIL 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2020 et celui de la séance extraordinaire du 16 avril 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

**SÉANCES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC
DES 8 ET 17 AVRIL 2020 – RAPPORT DU MAIRE**

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire du 8 avril 2020 et de la séance extraordinaire du 17 avril 2020 du conseil d'agglomération de Québec.

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC
DU 22 AVRIL 2020 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 22 avril 2020.

2020-162

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC
DU 22 AVRIL 2020 – ORIENTATION DU CONSEIL**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

AP2020-175 Avis de modification numéro 2 relatif au contrat pour des travaux d'entretien sanitaire de divers bâtiments, pour la période du 1^{er} mars 2018 au 30 avril 2022 – Lot 7 (Appel d'offres public 51311)

DE2020-096 Entente entre la Ville de Québec et *ABC Dust Technologies Corp.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Vitrine technologique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Démonstration de la technologie DMS-ONE sur les routes (Codelco Norte) et dans les usines minières (Minera Antucoya)*

TM2020-046 Modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant la rue De Celles – Arrondissement des Rivières

TM2020-050 Modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant le boulevard des Capucins – Arrondissement de La Cité-Limoilou

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 AVRIL 2020 (SUITE)

- AP2020-208** Adjudication de contrats pour la fourniture de divers articles de signalisation – Lots 3, 7, 11 et 12 (Appel d'offres public 73052)
- AP2020-227** Adjudication d'un contrat pour l'inspection et les travaux des systèmes d'incendie du Service du traitement des eaux et du Service des projets industriels et de la valorisation (Dossier 73274)
- AP2020-246** Adjudication d'un contrat pour la fourniture de divers produits de signalisation et travaux d'installation (Appel d'offres public 73144)
- DE2020-102** Entente entre la Ville de Québec et *Les produits Polarmade inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Valo–Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Accélération de la commercialisation du SnowPeeler aux États–Unis*
- DE2020-114** Adoption du *Plan commerce 2020-2022*
- FN2020-014** Approbation des virements et ajouts de crédits budgétaires pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2019 relevant de l'autorité du conseil d'agglomération de Québec, et prise d'acte de la liste finale des virements de crédits budgétaires entre les compétences d'agglomération et de proximité pour l'exercice financier 2019
- RH2020-296** Modification de la nomenclature des emplois professionnels
- TM2020-063** Modifications aux règles portant sur la circulation sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant le chemin Sainte–Foy et l'avenue McCartney – Arrondissement de Sainte–Foy–Sillery–Cap–Rouge
- AP2020-158** Entente entre la Ville de Québec et *Flip Fabrique*, relative au versement d'une somme pour la production et la diffusion de l'événement *Féria* qui sera présenté sur le territoire de la ville de Québec en 2021 (Dossier 64787)
- DE2020-118** Adoption de la *Politique d'investissement du Fonds régions et ruralité*
- TE2020-003** *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et techniques requis aux fins de l'élaboration des études sur la vulnérabilité des prises d'eau potable et de l'eau souterraine et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1333*
- PV2020-006** *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement de cellules d'enfouissement, de fermeture, de post-fermeture, de gestion du biogaz et autres ouvrages connexes aux lieux d'enfouissement municipaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1337*

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PROPOSITIONS

2020-163

GREFFE — MAINLEVÉE — 9257-7345 QUÉBEC INC. — PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'accorder mainlevée totale et finale à 9257-7345 Québec inc. et de requérir la radiation de toutes inscriptions hypothécaires, droit de préemption et droit de résolution résultant de l'acte reçu devant M^e Laurie Blais, le 20 avril 2012 inscrit au Registre foncier, circonscription foncière de Portneuf, le 20 avril 2012 sous le numéro 18 986 681;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant à signer la mainlevée totale et finale pour et au nom de la Ville, selon des conditions substantiellement conformes au projet joint au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-164

GREFFE — QUITTANCE — TRANSPORT T.F.I. 2, S.E.C. — PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC NORD

M. Marcel Desroches, conseiller du district numéro 1, déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE renoncer aux droits de préemption de la Ville, de consentir à la radiation de tous les droits de résolution, dont quittance générale et finale, résultant de l'acte de vente consentie par la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures en faveur de D.E.M.O. Excavations Inc., suivant acte reçu devant M^e Michel Y. Gaudreau, notaire, le 31 mai 2010, dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Portneuf, le 1^{er} juin 2010, sous le numéro 17 229 261;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant à signer la quittance générale et finale pour et au nom de la Ville, selon des conditions substantiellement conformes au projet joint au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-165

GREFFE — DEMANDE D'APPUI À LA VILLE DE QUÉBEC — INTERDICTION DE CIRCULATION AUX VÉHICULES LOURDS SUR CERTAINES VOIES DE CIRCULATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures désire adopter un règlement relatif à la circulation des camions lourds et des véhicules-outils qui a pour objet d'interdire la circulation des camions et véhicules-outils dans certaines voies de circulation qui peut avoir des conséquences sur la circulation dans la Ville de Québec;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports demande à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures de fournir une résolution d'appui ou de refus motivé de la Ville de Québec;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

DE demander l'appui motivé de la Ville de Québec à l'interdiction de la circulation lourde et des véhicules-outils sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures sur les voies de circulation suivantes :

- Rang des Mines
- Chemin du Lac

- Chemin Notre-Dame
- Rue Gaboury
- Rue Saint-Félix
- Rue du Courlis
- Rue Judith-Jasmin
- Rue de l'Hétrière

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-166

**GREFFE — DEMANDE D'APPUI À LA VILLE DE PONT-ROUGE —
INTERDICTION DE CIRCULATION AUX VÉHICULES LOURDS SUR LE RANG
DU PETIT-CAPSA**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures désire adopter un règlement relatif à la circulation des camions lourds et des véhicules-outils qui a pour objet d'interdire la circulation des camions et véhicules-outils dans le Rang Petit-Capsa qui peut avoir des conséquences sur la circulation dans la Ville de Pont-Rouge;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports demande à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures de fournir une résolution d'appui ou de refus motivé de la Ville de Pont-Rouge;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

DE demander l'appui motivé de la Ville de Pont-Rouge à l'interdiction de la circulation lourde et des véhicules-outils sur le Rang du Petit-Capsa pour sa partie située sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-167

**GREFFE — DEMANDE D'APPUI À LA VILLE DE NEUVILLE — INTERDICTION
DE CIRCULATION AUX VÉHICULES LOURDS SUR LE CHEMIN DU
CABOURON**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures désire adopter un règlement relatif à la circulation des camions lourds et des véhicules-outils qui a pour objet d'interdire la circulation des camions et véhicules-outils dans le chemin du Cabouron qui peut avoir des conséquences sur la circulation dans la Ville de Neuville;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports demande à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures de fournir une résolution d'appui ou de refus motivé de la Ville de Neuville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE demander l'appui motivé de la Ville de Neuville à l'interdiction de la circulation lourde et des véhicules-outils sur le chemin du Cabouron pour sa partie située sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-168

RESSOURCES HUMAINES — MODIFICATION DU GUIDE DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS CADRES ET PROFESSIONNELS DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMARES ET DU STATUT DU CHARGÉ DE PROJET EN URBANISME

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

DE modifier le *Guide des conditions de travail des employés cadres et professionnels de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures* afin d'y inscrire le poste de chargé de projet en urbanisme à l'intérieur de la famille d'emploi de cadre intermédiaire classe 5 à l'annexe B du Guide et positionner le chargé de projet actuel M. Mathieu Després à l'échelon 15 de cette classe d'emploi.

Ont voté pour : MM. Marcel Desroches, Jean Simard,
Yannick LeBrasseur Raynald Brulotte,
Jonathan Palmaerts, Sylvain Juneau

A voté contre : Mme Annie Godbout

Adoptée à la majorité, le président vote

2020-169

BÂTIMENT, PARCS ET ESPACES VERTS — RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 1 — CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL SECTEUR EST — PROJET BA-B-19-23

CONSIDÉRANT la résolution 2020-072 du 18 février 2020 relative à l'adjudication de contrat à RONAM constructions inc. pour les travaux de démolition, conception et construction du Centre communautaire multifonctionnel secteur est pour une somme de 8 750 000,00 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux à 2,72 %;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Les services EXP inc., qui est la gestionnaire de projet, et celle du directeur du Service des bâtiments, parcs et espaces verts de procéder à la demande de paiement n° 1 de l'entrepreneur RONAM constructions inc. selon le décompte progressif proposé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement n° 1 au montant de 213 876,00 \$ plus taxes, à l'entreprise Ronam pour les travaux effectués au Centre communautaire multifonctionnel secteur est, correspondant à la facture numéro 001425;

QUE les fonds nécessaires au paiement de la facture soient puisés sur le projet n° BA-B-19-23;

D'autoriser le directeur des finances-trésorier, ou sa remplaçante, à effectuer les virements budgétaires le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-170

URBANISME — DÉSIGNATION DES DÉROGATIONS MINEURES RELATIVES AUX 274, 4E RANG EST, 245, RUE DE SINGAPOUR ET 200, RUE DE SYDNEY COMME PRIORITAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

DE désigner les dérogations mineures relatives aux 274, 4^e Rang Est, 245, rue de Singapour et 200, rue de Sydney comme prioritaires aux fins de remplacer la consultation publique prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* par la consultation écrite prévue à l'*Arrêté numéro 2020-008* de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

2020-171

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2020-623 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 915-93 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE EN ASSUJETTISSANT CERTAINS TRAVAUX À DES OBJECTIFS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION DANS UNE PARTIE DU SECTEUR DE ZONE PB-3 (ÎLOT PAROISSIAL)

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2020-623 modifiant le Règlement n° 915-93 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale en assujettissant certains travaux à des objectifs et critères d'évaluation dans une partie du secteur de zone PB-3 (îlot paroissial)*.

Ce Règlement modifie le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale en assujettissant les opérations cadastrales et certains travaux, pouvant être réalisés dans une partie du secteur de zone PB-3, à des objectifs et des critères d'évaluation. L'intention principale du conseil municipal est de protéger, conserver et favoriser la mise en valeur de certains immeubles patrimoniaux ayant une valeur historique, identitaire ou esthétique importante pour la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures. Les immeubles suivants sont concernés : l'îlot paroissial, qui inclut notamment l'église et le presbytère de Saint-Augustin, et les pavillons Marguerite-Bourgeois et De La Salle de l'école des Pionniers. Par ailleurs, même si elles font déjà l'objet d'un statut de protection en vertu du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la maison Praxède-LaRue, la maison Thibault-Soulard ainsi que la maison Jobin figurent au présent règlement puisque la Ville souhaite profiter de l'occasion pour améliorer et uniformiser les dispositions réglementaires concernant ces immeubles. Enfin, il est à noter que les immeubles visés par le présent règlement ont une valeur patrimoniale qualifiée de « forte » à « exceptionnelle », à l'exception du pavillon De La Salle de l'école des Pionniers, qui mérite néanmoins un encadrement réglementaire particulier en raison de sa proximité avec l'îlot paroissial, de l'importance historique du site et de sa relation avec le patrimoine historique et bâti du secteur.

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

2020-172

ADOPTION DU PROJET DU RÈGLEMENT N° 2020-623 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 915-93 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE EN ASSUJETTISSANT CERTAINS TRAVAUX À DES OBJECTIFS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION DANS UNE PARTIE DU SECTEUR DE ZONE PB-3 (ÎLOT PAROISSIAL)

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'adopter le projet du *Règlement n° 2020-623 modifiant le Règlement n° 915-93 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale en assujettissant certains travaux à des objectifs et critères d'évaluation dans une partie du secteur de zone PB-3 (îlot paroissial)*.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-173

DÉSIGNATION DU RÈGLEMENT N° 2020-623 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 915-93 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE EN ASSUJETTISSANT CERTAINS TRAVAUX À DES OBJECTIFS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION DANS UNE PARTIE DU SECTEUR DE ZONE PB-3 (ÎLOT PAROISSIAL) COMME PRIORITAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE désigner le *Règlement n° 2020-623 modifiant le Règlement n° 915-93 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale en assujettissant certains travaux à des objectifs et critères d'évaluation dans une partie du secteur de zone PB-3 (îlot paroissial)* comme prioritaire aux fins de remplacer la consultation publique prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* par la consultation écrite prévue à l'*Arrêté numéro 2020-008* de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-174

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2020-616 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS LOURDS ET DES VÉHICULES-OUTILS

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2020-616 relatif à la circulation des camions lourds et des véhicules-outils* en ajoutant le chemin Couture au projet déposé à la séance du 7 avril 2020;

Une copie du Règlement a été donnée aux membres du conseil et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-175

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2020-619 SUR LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN DISTRICTS ÉLECTORAUX

CONSIDÉRANT QU'aucune opposition écrite n'a été transmise au greffier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2020-619 sur la division du territoire de la municipalité en districts électoraux*;

Une copie du Règlement a été donnée aux membres du conseil et les membres présents déclarent l'avoir lu.

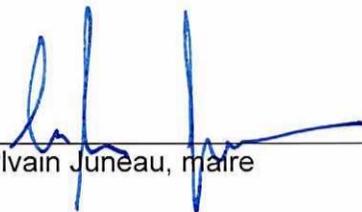
Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 20 h 13.



Sylvain Juneau, maire



Daniel Martineau, greffier